

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 18 mai 2022

Date de convocation : 13 mai 2022

**Étaient présents** : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BOSSIS Sophie, GRIFFON Christophe.

**Étaient absents excusés** : BERTINEAU Marion pouvoir à ROBERT Bruno, TARDY Jean-Louis pouvoir à ROBERT Bruno, DURIEUX Bernadette pouvoir à PLAIZE Maryline.

**Étaient absents** : PALISSIER Boris, BETARD Philippe.

A été nommée secrétaire de séance : GOYON Fabienne

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022.
- Ouverture de postes adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Location meublée.
- Proposition d'achat de l'étang de Beauséjour
- Organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.
- Adhésion à l'association les Maires pour la planète.
- Chemins de randonnée.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022 à l'unanimité.

<b>OBJET : Ouverture de postes adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.</b>
---

Monsieur le Maire informe que François BLAS et Joachim GRUGET sont inscrits sur les tableaux d'avancement de grade à l'ancienneté.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération fixant les ratios d'avancement de grade à 100% pour les adjoints techniques a été prise le 9 août 2007.

Afin que ces deux agents puissent évoluer dans leurs carrières Monsieur le Maire propose d'ouvrir les postes correspondants et de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>).
- D'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>).
- De prévoir au budget primitif les crédits nécessaires à leurs rémunérations.

<b>OBJET : Location meublée.</b>
----------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que logement situé au 12 rue du Bourg (en haut de la mairie) sera destiné à la location touristique.

Le Maire explique qu'il a reçu en mairie un couple qui va rénover une maison dans le Bourg et qui souhaite, le temps des travaux, se loger à proximité.

Le logement leur serait loué pour une durée maximale de 1 an.

A la fin de ce bail, le logement sera de nouveau proposé pour de la location touristique

Maryline PLAIZE explique que le logement est maintenant meublé même s'il reste quelques détails à peaufiner.

Le Maire rappelle qu'il avait été envisagé de pouvoir accueillir une famille d'Ukraine mais que pour cela il est nécessaire qu'au moins 7 personnes soient bénévoles sur le long terme afin d'accompagner cette famille dans les démarches du quotidien en prenant en compte notamment les difficultés liées à la barrière de la langue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De louer le logement communal situé au-dessus de la mairie à Monsieur et Madame FEIREIRA pour une durée de 1 an.
- De fixer le loyer du meublé à 550 € par mois hors charges.
- De fixer le montant du dépôt de garantie à deux mois de loyer soit 1 100 €.
- De charger le Maire de signer le bail et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

<b>OBJET : Proposition d'achat de l'étang de Beauséjour</b>
---

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de l'étang situé au lieu-dit Aux Crottes sur le chemin de Beauséjour sont venus le voir tout d'abord pour remercier la municipalité d'avoir fait couper l'arbre au bord du chemin communal (ils envisagent de faire un don à la commune).

Puis, ils ont expliqué qu'ils souhaitent vendre cet étang et qu'il leur semblait naturel de le proposer d'abord à la commune.

Le Maire souhaite connaître la position du Conseil municipal à ce sujet avant de discuter du prix avec les propriétaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De se porter acquéreur de cet étang.
- D'attendre de connaître le prix proposé avant de délibérer pour l'achat lors d'une prochaine réunion.

<b>OBJET : Organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.</b>
---

<b>Elections législatives 1<sup>er</sup> tour le 12 juin 2022</b>	
<b>8 heures – 13 heures</b> Président du bureau ROBERT Bruno	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TARDY Jean-Louis</li> <li>- BOSSIS Sophie</li> <li>- GOYON Fabienne</li> </ul>
<b>13 heures – 18 heures</b> Président du bureau ROBERT Bruno	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PLAIZE Maryline</li> <li>- GERBAUD Jean-Claude</li> <li>- PALISSIER Boris</li> </ul>

<b>Elections législatives 2<sup>nd</sup> tour le 19 juin 2022</b>	
<b>8 heures – 13 heures</b> Président du bureau ROBERT Bruno	- GERBAUD Jean-Claude - GOYON Fabienne - PALISSIER Boris
<b>13 heures– 18 heures</b> Président du bureau ROBERT Bruno	- GRIFFON Christophe - PLAIZE Maryline - BETARD Philippe

**OBJET : Adhésion à l'association les Maires pour la planète**

Monsieur le Maire explique que l'association les Maires pour la Planète organise des conférences, des journées d'actualités à destination des élus afin d'accompagner les communes dans la transition écologique et le respect de l'environnement.

Le coût de cette adhésion s'élève à 25 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à l'association d'élus Les Maires pour la Planète.
- D'autoriser le Maire à procéder à l'adhésion et au règlement de la cotisation annuelle.

**OBJET : Chemins de randonnée.**

Le Maire donne la parole à Fabienne GOYON qui présente un plan de l'itinéraire de randonnée, le parcours dessiné fera environ 6,6 km.

Afin de sécuriser le parcours pour les marcheurs, elle propose la mise en place de poteaux rétractables à trois endroits qui ont été identifiés avec la mise en place d'un système de clés pour les riverains et les pompiers.

Plusieurs objections à ce projet, tout d'abord il existe des panneaux sens interdits sauf riverains aux endroits identifiés c'est aux personnes de respecter cette interdiction.

De plus, cela nuit à la liberté de circuler sur la commune et certainement qu'afin de contourner les barrières les véhicules se déporteront sur des propriétés privées en endommageant les cultures.

Il est donc décidé de ne pas mettre de poteaux pour le moment.

Un autre problème est soulevé concernant l'itinéraire, en effet, une portion du chemin de randonnée traverse une propriété privée déclarée à la PAC en jachère et ne peut être fauché en saison estivale.

Cette partie du tracé sera revue.

Pour le balisage de l'itinéraire, Fabienne GOYON est en contact avec l'association les Amis randonneurs il est aussi suggéré de contacter un ancien habitant de la commune qui est spécialisé dans les parcours de randonnées dans la nature.

**OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations**

- ⇒ Le Maire informe qu'il n'a pas usé du droit de préemption sur la vente de terrains de la SCI MVA à Monsieur GUEDES route des Bletelles.
- ⇒ Le Maire informe que les assurances ont été contactées à deux reprises pour la casse de candélabres dans l'impasse des Fargues et pour le bris de glace avec une

débroussailleuse.

### **Questions diverses**

- ⇒ Monsieur le Maire informe qu'un des employés municipaux est papa depuis peu. Le Conseil Municipal décide de lui offrir un bon cadeau d'une valeur de 30 €.
  
- ⇒ Monsieur le Maire rappelle qu'à cause de l'épidémie de Covid, cela fait deux ans que la commune n'a pas organisé la traditionnelle cérémonie des vœux. Il souhaite organiser une rencontre avec les habitants de la commune. Affaire à suivre.
- ⇒ Problème de climatisation dans la salle des fêtes : Le Maire informe qu'il a contacté Monsieur FONTENEAU plombier chauffagiste qui va prendre en charge ce dysfonctionnement.
- ⇒ L'éclairage rue des Moineries est mis en place.
- ⇒ Monsieur le Maire informe qu'une réunion est organisée par l'association La Bonne Rencontre afin de trouver des bénévoles pour l'organisation du festival des Notes Bleues le 9 juillet sur la commune.  
Cette réunion se fera le 9 juin à 18 heures 30 dans la salle Jacques FUME.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.  
Ont signé au registre tous les membres présents.